



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Gérard Thomas

Excusée : Paulina Requena (pour les questions 1 à 4 – arrivée pour la question 5)

Absents : Didier Salins, Sandrine Sigonney

Procuration : de Paulina Requena à François Guillaume (pour les questions 1 à 4)

Secrétaire de séance : Alexandra Ardiet

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016.

ORDRE DU JOUR

1- Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition du Département de créer entre celui-ci, les communes et les EPCI, une Agence Départementale d'appui aux territoires (AD@t), au service des communes et de leurs groupements.

La commune pourra bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'informatisation et la délivrance de conseils juridiques.

La maintenance des outils informatiques était faite gratuitement par le Département, qui aujourd'hui se désinvestit de cette prestation et propose l'adhésion à l'AD@t.

Il sera demandé aux communes une contribution annuelle de 100 € ainsi qu'une cotisation/an/habitant de 0,60 €.

La CAGB reversera 0,30 € par an et par habitant.

1 vote contre et 9 votes pour

2- Convention relative à l'évolution du dispositif d'aide aux communes de l'Agglomération bisontine

Ce dispositif a été créé en 2005. Il apporte aujourd'hui une aide essentiellement technique et administrative à la réalisation de projets d'investissements communaux. Les besoins communaux se diversifiant, et pour accompagner au mieux les communes, la CAGB a souhaité proposer davantage de mutualisations dans divers domaines (technique, financier, juridique, informatique,...) et propose un accès aux services de l'AD@t.

La commune devra verser un forfait annuel fixe de 2,80 €/habitant pour bénéficier de ce dispositif d'aide aux communes.

1 abstention et 9 votes pour

3- Recrutement d'un agent sous contrat

Afin de remplacer un agent communal en congé maternité, il est unanimement décidé de recruter une personne en contrat à durée déterminée qui interviendra sur le temps périscolaire (ateliers et garderie du soir) jusqu'aux grandes vacances. Cet agent sera rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial, pour un temps de travail proratisé de 9.45/35^{ème}.

4- Modification des dispositions relatives à l'assiette et à la disposition des coupes forestières de l'année 2017

Afin que la Commune soit en mesure de bénéficier d'une recette sur des ventes de résineux en 2017, il est unanimement décidé que les coupes des parcelles 9, 10, 11, 12, 13 et 14, initialement prévues façonnées à la mesure, passent en bloc et sur pied.

5- Centre de Loisirs Sans Hébergement d'hiver

Le Centre de Loisirs d'hiver, organisé par la Commune, se déroulera entre le lundi 20 et le vendredi 24 février 2017. Ce dernier est réservé aux enfants âgés de 4 à 11 ans et aura comme thème « sorcières, sorciers, gnomes et compagnie... ».

Les règles d'inscriptions au centre sont les suivantes :

- Inscription à la journée avec ou sans repas ou à la demi-journée
- Lieu : salle polyvalente de Gennes
- Horaires : le matin, accueil échelonné de 8h30 à 9h30 ; le midi, retour échelonné de 13h30 à 14h00 ; le soir : sortie échelonnée de 17h00 à 17h30 (sauf vendredi, sortie à 17h00)
- Prix (indiqués dans le tableau ci-dessous) avec l'application d'une réduction de 10 % à partir du deuxième enfant d'une même famille et l'acceptation des bons vacances de la CAF.

Prix à la semaine			
	Pour une journée complète avec repas	Pour une journée complète sans repas	Pour une demi-journée
Quotient familial supérieur à 900	75 €	55 €	40 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	71 €	52 €	38 €

INFORMATIONS DIVERSES

Etat-Civil – décès

Le 23 décembre dernier, Philippe Compagne nous a quitté à l'âge de 60 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille ainsi qu'à l'ensemble des proches du défunt.

Urbanisme – dossiers acceptés

- Le 17 janvier : Déclaration préalable numéro 025.267.17.C0001 – installation de panneaux photovoltaïques en toiture rue des Landes (parcelle cadastrée section AB numéro 132)
- Le 19 janvier : Permis de construire numéro 025.267.16.C0007 – construction d'une maison individuelle rue du Vieux Tilleul (parcelle cadastrée section AA numéro 185p)
- Le 19 janvier : Permis de construire numéro 025.267.16.C0008 – construction d'une maison individuelle rue du Vieux Tilleul (parcelle cadastrée section AA numéro 185p)

Repas des Anciens

Le traditionnel repas des Anciens s'est déroulé le samedi 14 janvier dans la bonne humeur et la convivialité. Nous tenons à saluer la mémoire de Monsieur Compagne qui a toujours veillé à fournir, en tant que président de l'association de chasse, le gibier destiné à ce repas.

Loto des Galopins

Les galopins de Gennes remercient la Commune, les parents d'élèves et les bénévoles qui se sont investis lors du loto de l'école le 8 janvier dernier, ainsi que les associations du village qui ont apporté leur soutien logistique. Ce loto a été encore une fois, une belle réussite grâce à tous.

Couches usagées...

Nous découvrons très régulièrement, à l'intérieur des poubelles de la salle polyvalente lorsque nous les rentrons, des couches culottes usagées. Les déchets sont donc déposés dans les bacs entre leur levée et le moment où nous les rangeons.

Sachant que les cigognes ne sont pas encore revenues et qu'en tout état de cause, elles portent des bébés sans couche, elles sont hors de question...

Des investigations ont été engagées pour trouver le coupable et engager des poursuites à son encontre.

Coupure d'électricité

En raison de travaux programmés sur le réseau, une coupure d'électricité concernera une petite moitié du village jeudi 26 janvier en matinée. Les foyers touchés ont été directement prévenus par un courrier de la société Enedis.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 16 février à 20h00.